

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale,
110 rue de Grenelle 75007 Paris
Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 1
rue Descartes 75231 Paris Cedex 05
Monsieur le ministre de l'Intérieur, Place
Beauvau, 75800, Paris
Madame la ministre de la Fonction Publique, 139, rue de Bercy, 75572
Paris Cedex 12

Objet : Préavis de grève

Saint-Denis, le 10 01 2013

Mesdames et Messieurs les ministres,

La Fédération des syndicats SUD éducation dépose auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant **du lundi 21 janvier 2013 au samedi 26 janvier 2013** l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements scolaires (enseignant-es, enseignant-es-chercheurs-chercheuses et chercheurs-chercheuses, IATOSS, ITA et personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé, employé-es par le ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche, le Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des Collectivités Territoriales, ou le Ministère de la fonction publique) à l'exception des personnels personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école maternelle ou élémentaire publique, qui se mobiliseront :

- √ Pour l'abrogation des contre-réformes du précédent gouvernement (LRU, RCE, modification du statut des enseignant-es chercheurs-chercheuses, masterisation, aide personnalisée, socle commun, LPC, réformes des 3 lycées, des STI, dispositifs CLAIR et ECLAIR...) et l'abandon des sanctions contre les militant-e-s. Contre « Base-élèves » qui organise le fichage des enfants, AFFELNET, et contre le fichage des enseignant-es permis par le Décret 2012-342 du 8 mars 2012;
- √ Le retrait des projets inacceptables de V. Peillon, en particulier la décentralisation de l'orientation et de la carte de l'enseignement professionnel, de régionalisation des CIO et son projet de réforme des rythmes scolaires qui va dégrader encore les conditions de vie et de travail des personnels sans améliorer la situation pour les élèves
- √ Contre les suppressions massives d'emplois dans l'Education Nationale, et au CNED. Contre les dotations de postes insuffisantes qui dégradent la qualité du service public d'Education.
- √ Contre la dégradation des conditions de travail de tou-te-s : ajout continu de disciplines dans le premier degré, multiplication des réunions hors du temps de travail ; baisse du nombre de jours de congés pour les TOS, classes surchargées, locaux hors normes, insalubres ou inadaptés...
- √ Contre la flexibilité (remplacements à l'interne « Fillon- Robien ») et la précarité (assistants d'éducation, Emplois Vie Scolaire, Contrats Avenir, Contrats d'Aide à l'Emploi, MAGE et divers CDI, etc.) ;
- √ Contre la mise au pas de tou-te-s (mise en place des EPEP dans le premier degré, du conseil pédagogique dans le second degré), y compris pédagogique (lecture, grammaire, calcul) ; Refus de l'aggravation de la pression hiérarchique.
- √ Contre la répression syndicale et policière (élèves sans papiers, militants RESF, lycéens et étudiants en lutte. Pour soutenir R. Veillet ; nous demandons l'application de l'avis rendu le 25 janvier 2005 par le CSFP, préconisant l'annulation de la sanction dont il a été victime et la mise en place d'une véritable enquête administrative permettant le réexamen de son dossier.
- √ Pour refuser les heures de travail gratuit que l'on impose aux personnels sous prétexte de « journée de solidarité » (ex-« lundi de pentecôte »). La Fédération SUD éducation dénonce toutes les attaques faites contre le droit du travail.
- √ Pour l'abandon du protocole d'inspection des CPE, projeté par l'IGEN établissements-vie scolaire.
- √ Contre le dévoiement des missions des conseillers d'orientation, psychologues et la disparition du service public d'orientation.
- √ contre l'oral de rattrapage du bac professionnel sous sa forme actuelle;
- √ contre la remise en cause des droits des TOS (affectation, mutation et congés) ;
- √ Contre l'article 62-alinea VIII visant à supprimer le régime actuel des retraites outremer et le calcul des bonifications pour service fait dans ces territoires. Pour l'indexation des salaires à Mayotte.
- √ Pour l'abrogation de la loi Woerth sur les retraites
- √ Contre toute remise en cause ou limitation du droit de grève (service minimum...)
- √ Contre la loi de mobilité des fonctionnaires
- √ Contre la journée de carence

La Fédération des syndicats SUD éducation revendique :

- √ une véritable réduction du temps de travail pour tous ;
- √ la création d'un corps de remplaçants avec des personnels titulaires, volontaires, avec décharge de service horaire ;
- √ un corps unique avec un salaire unique ;
- √ l'arrêt du recrutement de précaires, la titularisation sans conditions de concours ni de nationalité de tous les personnels précaires ;
- √ la création de tous les postes de fonctionnaires nécessaires ;
- √ 300 euros d'augmentation de salaire pour tous.

Afin qu'aucune ambiguïté ne permette de faire pression sur les personnels grévistes, nous vous demandons avec insistance de bien vouloir en aviser toutes les directions de personnel concernées. Je vous prie de croire, Madame le ministre, Monsieur le ministre, à notre attachement aux services de la Fonction publique.

Françoise Harl, Co-secrétaire de la fédération des syndicats SUD éducation.

